"Remplacer les politiciens par des managers: une révolution pour l'Europe" dans Die Zeit (18 mai 1950)

Légende: Le 18 mai 1950, le périodique allemand Die Zeit détaille les aspects "révolutionnaires" du projet français de pool charbon-acier en Europe occidentale (plan Schuman).

Source: Die Zeit. 18.05.1950, Nr. 20; 5. Jg. Hamburg. "Manager statt Politiker: Europa wird revolutioniert", auteur: Tangel, Richard, p. 1.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays. Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/remplacer_les_politiciens_par_des_managers_une_revolutio n_pour_l_europe_dans_die_zeit_18_mai_1950-fr-236ef2eb-32eb-4e4a-8560-e24e3b844f02.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016



Remplacer les politiciens par des managers: une révolution pour l'Europe

Le plan présenté à la presse par le ministre français des Affaires étrangères Robert Schuman dans le salon de l'horloge du Quai d'Orsay à la veille de la Conférence de Londres témoigne d'une modernité et d'une audace dont on n'aurait pas cru les Français capables — ces mêmes Français dont on disait après la guerre qu'ils prenaient toujours leurs décisions trop tard. «Le gouvernement français», a-t-il annoncé, «propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe. La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.»

Ceux qui se souviennent du ton acerbe sur lequel on avait l'habitude de mentionner les guerres francoallemandes à Paris apprécieront le tact avec lequel ce passé malheureux est mentionné ici. Ce simple détail montre l'importance extraordinaire que le gouvernement Bidault accorde à cette tentative de susciter une réconciliation durable entre l'Allemagne et la France. Le soir même, le chancelier Konrad Adenauer a salué chaleureusement la proposition française à l'occasion d'une conférence de presse lors de laquelle il a annoncé la décision unanime du gouvernement fédéral d'adhérer au Conseil de l'Europe de Strasbourg. Ces deux décisions par la France et par l'Allemagne constituent sans aucun doute le couronnement de cette politique directe annoncée par l'entretien du chancelier avec Ernst Friedlaender que nous avions publié dans Die Zeit.

La conférence de Londres, dont personne n'attendait de résultats exaltants, s'est trouvée électrisée par ces deux événements. «Une ambiance digne de Locarno règne sur Londres», titrait le journal suédois *Svenska Dagbladet*. Et non seulement sur Londres, mais sur toute l'Allemagne, qui aspire à une réelle réconciliation avec la France depuis 1945, aussi impossible qu'une telle réconciliation ait pu sembler à l'époque. Mais il y a une différence fondamentale entre la situation actuelle et celle de Locarno. À l'époque, il s'agissait d'améliorer l'entente entre les deux pays en atténuant les conséquences de la guerre et de l'occupation pour l'Allemagne. Il ne s'agit pas cette fois d'exigences ni de demandes allemandes, mais d'une proposition faite par la France de lancer une union économique et de créer ainsi le point de départ d'une Fédération européenne.

La proposition de soumettre toute la production de charbon et d'acier des pays adhérents à une autorité supérieure n'est pas seulement audacieuse, mais aussi exceptionnellement moderne. Cette autorité supérieure devrait se composer de personnalités indépendantes nommées par les gouvernements sur une base paritaire. Ses décisions seront contraignantes pour la France, l'Allemagne et tous les autres pays adhérents. À la tête de cette autorité se trouvera un président désigné d'un commun accord par les différents gouvernements. «Ses décisions», prévoit explicitement le projet, « seront exécutoires en France, en Allemagne et dans les autres pays adhérents.» Vient ensuite une phrase quelque peu ambiguë: «Des dispositions appropriées assureront les voies de recours nécessaires contre les décisions de la Haute Autorité.» Mais il ressort clairement de ce qui a été dit plus haut que les gouvernements doivent céder une partie de leur souveraineté à une autorité internationale. Un arbitre sera désigné qui, une fois que les gouvernements auront conclu entre eux les traités définissant les principes et les engagements essentiels, participera aux négociations destinées à arrêter les mesures d'application. Cet arbitre devra veiller à ce que les accords soient conformes aux principes définis par les traités. «En cas d'opposition irréductible,» il «fixera la solution qui sera adoptée.» Ceci exclut donc l'utilisation d'un droit de veto par un gouvernement! Enfin, un représentant de l'ONU sera en quelque sorte accrédité auprès de cette Autorité. Il sera chargé de faire deux fois par an un rapport public à l'ONU rendant compte du fonctionnement de l'organisme nouveau, notamment en ce qui concerne la «sauvegarde de ses fins pacifiques».

Ceux qui, en France ou en Allemagne, craignent que l'un des deux pays tente à l'avenir de s'imposer majoritairement à l'autre pour dominer ainsi l'Europe continentale, ont tout intérêt à analyser soigneusement cette disposition. Pour éviter cette possibilité, les membres de la Haute Autorité devront être indépendants. Mais la proposition française ne précise pas ce que cette indépendance signifie en vérité. On ne peut que le



deviner en lisant les responsabilités confiées à ces membres.

«La mission impartie à la Haute Autorité commune sera d'assurer dans les délais les plus rapides: la modernisation de la production et l'amélioration de sa qualité; la fourniture à des conditions identiques du charbon et de l'acier sur le marché français et sur le marché allemand, ainsi que sur ceux des pays adhérents; le développement de l'exportation commune vers les autres pays; l'égalisation dans les progrès des conditions de vie de la main-d'œuvre de ces industries.» Ou encore: «À l'opposé d'un cartel international tendant à la répartition et à l'exploitation des marchés nationaux par des pratiques restrictives et le maintien de profits élevés, l'organisation projetée assurera la fusion des marchés et l'expansion de la production.»

Ceci montre clairement quelle indépendance on attendra des membres de la Haute Autorité pour respecter le projet du gouvernement français. Ils ne peuvent en aucun cas représenter des exigences nationales spécifiques. Ils ne peuvent donc pas être des fonctionnaires soumis à un État particulier, ni représenter des fédérations sectorielles nationales. Ils ne doivent pas être des partisans d'une politique nationale de tarifs douaniers protectionnistes. Et ceci touche un point sensible, car il ne peut s'agir ni de capitalistes à l'ancienne, ni de socialistes dont le programme actuel de plein emploi ne peut être réalisé que par une protection extrême du marché national (ce qui explique pourquoi les socialistes de la plupart des pays sont aujourd'hui particulièrement nationalistes). Les membres de la Haute Autorité ne peuvent donc être ni des représentants d'organisations patronales, ni des syndicalistes. Ils ne peuvent pas non plus être désignés par des partis, car leurs programmes politiques les pousseraient à constituer des groupements d'intérêts transfrontaliers. Bref: la proposition française implique de désigner des personnalités libres de toute affiliation politique ou économique, sur la base de l'expertise et non de la passion. Un livre célèbre de Burnham les appelle des «managers».

Il n'y a donc rien de surprenant à ce que l'opposition au plan français provienne principalement des socialistes, tant en Allemagne qu'en France, en Angleterre et en Scandinavie. Ceux-ci nient en effet farouchement et depuis toujours la possibilité d'un troisième ordre à côté du socialisme et du capitalisme. De quoi s'agit-il donc? De la possibilité que des individus, sous leur propre responsabilité et selon leur conscience, libres de toute attache, exercent une fonction qui leur a été confiée par des gouvernements démocratiquement élus. Ne vaudrait-il peut-être pas mieux que les partis et les autres groupements d'intérêts, comme les fédérations patronales et les syndicats, renoncent à faire valoir leurs revendications lors de la création de cette Autorité? Ne serait-il pas préférable, au lieu de représentations massives toujours avides de pouvoir, de confier à des individus libres, à un conseil d'hommes honnêtes, le soin de veiller à la réconciliation entre l'Allemagne et la France?

C'est justement cette proposition qui rend le plan Schuman si courageux et moderne.

